



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION ORDINAIRE DU 25.01.2018

Date de la convocation : 19.01.2018

PRESENTS : CASTAGNER Jean-Claude, DUBOIS Françoise, DELMARES Sébastien, VADEL Cécile, BIROT Patrick, CLEUET Florent, COLLINS Margaret, ~~DUBOIS Emmanuel~~, DUBOIS Eric, HERVOIR Jean, ~~IMBEAU Patrick~~, LETOURNEUR-RENEE Chantal, ROBERT NOYON Sabine, VITRAC Jean-Pierre.

PROCURATION(S): NEANT

ABSENT(S): IMBEAU Patrick, DUBOIS Emmanuel.

Mme LETOURNEUR-RENEE Chantal a été élu(e) secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 05/12/2017

Le Maire demande aux membres, si après lecture, ils ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 05/12/2017. Ledit compte rendu est approuvé.

VOTES : 12	Dont 2	procuracion(s)
POUR : 12		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

1 ZONE HUMIDE : MAITRISE ŒUVRE - 2018/0001

Monsieur CLEUET Florent quitte la séance

Vu le projet d'«Aménagement de la Zone Humide» Monsieur le Maire soumet les devis de plusieurs bureaux d'études concernant la prestation :

Maîtrise d'œuvre des travaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

***Emet un avis FAVORABLE**

***Accepte** le devis de la société : **AMBIANCE PAYSAGES ASSOCIES (APA) - BERGERAC (24100)** pour un montant de **5200€ HT soit 6240€ TTC** dans le cadre de la mission de **Maîtrise d'œuvre des travaux**.

Répartition des honoraires :

***Tranche Ferme : 4400€ HT soit 5280€ TTC**

***Tranche Conditionnelle : 800€ HT soit 960€ TTC**

***Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

Monsieur CLEUET Florent reprend part à la séance

VOTES : 11	Dont 0	procuracion(s)
POUR : 11		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

2 PERMIS AMENAGEMENT LOTISSEMENT LA GRANGETTE : CHOIX ARCHITECTE - 2018/0002

Dans la cadre du projet de création d'un lotissement sur les terrains de la Grangette, il est nécessaire de faire appel à un architecte pour l'élaboration du permis d'aménager.

Monsieur le Maire soumet les devis de plusieurs cabinets d'architectes.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

***Emet un avis FAVORABLE**

***Accepte** le devis de la société : **BESSE David Architecte DPLG - St Martin des Combes (24140)** pour un montant de **5000€ HT soit 6000€ TTC** dans le cadre de la mission : **conception d'un permis d'aménager**

Répartition des honoraires :

***1^{ère} tranche communale : 1250€ HT soit 1500€ TTC**

***2^{ème} tranche communale : 1250€ HT soit 1500€ TTC**

***3^{ème} tranche communale : 1250€ HT soit 1500€ TTC**

***Rédaction cahier des charges et règlement lotissement : 1250€ HT soit 1500€ TTC**

***Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 12	Dont 0	procuracion(s)
POUR : 12		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

3 PERMIS AMENAGEMENT LOTISSEMENT LA GRANGETTE : CHOIX GEOLOGUE - 2018/0003

Dans la cadre du projet de création d'un lotissement sur les terrains de la Grangette, il est nécessaire de faire procéder à une étude de sol par un géologue.

Monsieur le Maire soumet les devis de plusieurs cabinets de géologie.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

***Emet un avis FAVORABLE**

***Accepte** le devis de la société : **MARSAC-BERNEDE - STE FOYLA GRANDE (33220)** pour un montant de **4525€ HT soit 5430€ TTC** dans le cadre de la mission : **Etude hydrologique et hydrogéologique pour évacuation des eaux pluviales et dimensionnement des dispositifs de rétention.**

VOTES : 12	Dont 0	procuracion(s)
POUR : 12		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

Répartition des honoraires :

*Faisabilité d'un dispositif de gestion des eaux pluviales: 3175€ HT soit 3810€ TTC

*Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement: 1350€ HT soit 1620€ TTC

*Autorise le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

4- DETR 2018 : DEMANDE SUBVENTION MISE AUX NORMES LOCAUX COMMUNAUX - 2018/0004

A - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE SECURITE LOCAL COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le projet de mise aux normes du local communal situé à proximité de la Banège sur le Tour de Ville.

Ce local est mis prioritairement à la disposition du Club de Rugby

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention DETR (programmation 2018) au titre de l'exécution des travaux :

VOTES : 12	Dont 0	procuration(s)
POUR : 12		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

- Mise aux normes de sécurité local communal **30 931.25€ HT**

- Montant total HT..... **30 931.25€ HT**

- Montant de l'opération TTC 37 117.50 € TTC

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

1°) **d'approuver** le projet

2°) **de solliciter** une aide auprès de l'Etat,

3°) **d'approuver** le plan de financement, comme suit :

-Subvention DETR au taux de **40 %** soit.....**12 372.50€**

- Subvention du Conseil Départemental (**30%**)..... **9 279.38€**

- Autofinancement communal (HT)..... **9 279.37€**

***TOTAL de l'opération HT..... 30 931.25€**

***TOTAL de l'opération TTC..... 37 117.50€**

4°) **d'autoriser** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces

B - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR ACTIVITES SPORTIVES

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'un bâtiment communal en bois destiné à l'organisation des activités sportives du Club de Tennis

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention DETR (programmation 2018) au titre de l'exécution des travaux :

- Construction d'un bâtiment communal pour activités sportives **67 806.74€ HT**

- Montant total HT.....**67 806.74€ HT**

- Montant de l'opération TTC 81 368.03 € TTC

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

1°) **d'approuver** le projet

2°) **de solliciter** une aide auprès de l'Etat,

3°) **d'approuver** le plan de financement, comme suit :

-Subvention DETR au taux de **40 %** soit.....**27 122.70€**

- Subvention du Conseil Départemental (**30%**).....**20 342.03€**

- Autofinancement communal (HT).....**20 342.01€**

***TOTAL de l'opération HT..... 67 806.74€**

***TOTAL de l'opération TTC..... 81 368.03€**

4°) **d'autoriser** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces

5- CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX MISE AUX NORMES LOCAUX COMMUNAUX - 2018/0005

A - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE SECURITE LOCAL COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le projet de mise aux normes du local communal situé à proximité de la Banège sur le Tour de Ville.

Ce local sert prioritairement aux associations sportives.

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX ET DE TERRITOIRE (programmation 2018) au titre de l'exécution des travaux :

VOTES : 12	Dont 0	procuration(s)
POUR : 12		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

- Mise aux normes de sécurité local communal	<u>30 931.25€ HT</u>
- Montant total HT.....	<u>30 931.25€ HT</u>
- Montant de l'opération TTC	37 117.50 € TTC
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :	
1°) d'approuver le projet	
2°) de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental,	
3°) d'approuver le plan de financement, comme suit :	
- Subvention du Conseil Départemental (30%).....	<u>9 279.38€</u>
-Subvention DETR au taux de 40 % soit.....	<u>12 372.50€</u>
- Autofinancement communal (HT).....	<u>9 279.37€</u>
*TOTAL de l'opération HT.....	30 931.25€
*TOTAL de l'opération TTC.....	37 117.50€
4°) d'autoriser le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces	

B - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR ACTIVITES SPORTIVES

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'un bâtiment communal en bois destiné à l'organisation des activités sportives du Club de Tennis

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention CONTRATS DE PROJETS COMMUNAUX ET DE TERRITOIRE (programmation 2018) au titre de l'exécution des travaux :

- Construction d'un bâtiment communal pour activités sportives	<u>67 806.74€ HT</u>
- Montant total HT.....	<u>67 806.74€ HT</u>
- Montant de l'opération TTC	81 368.03 € TTC
Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :	
1°) d'approuver le projet	
2°) de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental,	
3°) d'approuver le plan de financement, comme suit :	
- Subvention du Conseil Départemental (30%).....	<u>20 342.03€</u>
-Subvention DETR au taux de 40 % soit.....	<u>27 122.70€</u>
- Autofinancement communal (HT).....	<u>20 342.01€</u>
*TOTAL de l'opération HT.....	67 806.71€
*TOTAL de l'opération TTC.....	81 368.03€
4°) d'autoriser le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces	

6- CHANTIERS INTERNATIONAUX JEUNES VOLONTAIRES 2018 : CONVENTION ET PARTICIPATION FINANCIERE - 2018/0006

La commune d'Issigeac s'engage à accueillir un groupe d'une dizaine de jeunes bénévoles internationaux, pour la période du 07 au 28 juillet 2018.

En contrepartie de la réalisation de travaux définis comme suit, la municipalité s'engage à héberger gratuitement le groupe, à fournir un encadrement technique, les matériels et matériaux nécessaires à la réalisation du chantier, ainsi qu'une participation financière de 3000€.

*Entretien et plantation Zone Humide

*Petits travaux de maçonnerie

Le groupe de jeunes volontaires participera ainsi au développement de l'animation locale et aux échanges interculturels.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établie entre l'association et la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

1°) **d'approuver** le projet.

2) **d'approuver** la participation financière d'un montant de 3000€

2°) **d'autoriser** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 12	Dont 0 procuration(s)
POUR : 12	
CONTRE : 0	
ABSTENTION(S) : 0	

7- ABATTAGE DE PEUPLIERS : DEVIS - 2018/0007

AJOURNÉ

VOTES : 12	Dont 0 procuration(s)
POUR : 12	
CONTRE : 0	
ABSTENTION(S) : 0	

PRESENTS : CASTAGNER Jean-Claude, DUBOIS Françoise, DELMARES Sébastien, VADEL Cécile, BIROT Patrick, CLEUET Florent, COLLINS Margaret, DUBOIS Emmanuel, DUBOIS Eric, HERVOIR Jean, ~~IMBEAU Patrick~~, LETOURNEUR-RENEE Chantal, ROBERT NOYON Sabine, VITRAC Jean-Pierre.

PROCURATION(S): NEANT

ABSENT(S): IMBEAU Patrick

Mme LETOURNEUR-RENEE Chantal a été élu(e) secrétaire de séance.

8- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : PROJET D'INFORMATISATION - 2018/0008

Monsieur le Maire explique que le développement de la numérisation et le travail en partenariat avec la BDP nécessitent d'équiper la bibliothèque municipale d'un logiciel adapté.

Après consultation des services de la BDP, Monsieur le Maire présente le devis de la société **CR3B INFORMATIQUE - ONET LE CHATEAU (12850)**, qui propose les prestations suivantes :

*Logiciel Orphée.net : gratuit (déjà acquis par la BDP)

***Prestation de paramétrage et de mise en œuvre du catalogue en ligne : 250€ HT soit 300€ TTC**

*Formation assurée par la BDP

***Maintenance annuelle : 78.10€ soit 93.71€ TTC.**

L'installation est prévue en début d'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Emet un avis FAVORABLE.**

***Accepte** le devis présenté ci-dessus.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 13	Dont 0	procuration(s)
POUR : 13		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

9- CCPSP : MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE COMMUNALE - 2018/0009

Par arrêté préfectoral du 29 mai 2013, le Préfet de la Dordogne a décidé la création à compter du 1^{er} janvier 2014 de la communauté de communes Portes Sud Périgord (CCPSP), issue de la fusion de 2 communautés de communes « Val et Coteaux d'Eymet » et « Pays Issigeacois ».

Par arrêté préfectoral du 23 décembre 2015, les compétences exercées par la CCPSP ont été harmonisées sur l'intégralité de son territoire.

Par l'exercice des compétences optionnelles (délibération communautaire du 30.11.2015), une partie de la voirie communale est transférée à la CCPSP.

Cette mise à disposition de voirie, pour la commune d'Issigeac, représente :

***Taux : 64.7%.**

***Montant transféré : 708671.93€**

***Kilomètres transférés : 6.516 km**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

***Approuve** cette mise à disposition.

***Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 13	Dont 0	procuration(s)
POUR : 13		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

10- CDG 24 : RENOUELEMENT ADHESION POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL - 2018/0010

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22.10.1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au Pôle santé Sécurité au Travail du CDG 24 pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 et porte à connaissance des

VOTES : 13	Dont 0	procuration(s)
POUR : 13		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 01 01 2018 au 31 12 2020.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

***Accepte** les conditions d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail décrites dans la convention annexée à la présente délibération,

***Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire..

11- SPA : CONVENTION 2018 - 2018/0011

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'autoriser le Maire à renouveler la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2018, telle qu'annexée à la présente.

Le Conseil :

***Accepte** les termes de la présente convention

***Autorise** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires

VOTES : 13	Dont 0	procuration(s)
POUR : 13		
CONTRE : 0		
ABSTENTION(S) : 0		

Séance levée à 20h50
